



PLAN HYGIENE SECURITE ET ENVIRONNEMENT

**PROJET : SOCIETE GENERALE
MAROCAINE DE BANQUES**

SOMMAIRE

1 • OBJET

2 • POLITIQUE SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

3 • RESPONSABILITÉS ET ORGANISATION HSE

- RESPONSABILITÉS DU CHEF DE PROJET
- RESPONSABILITÉS DU CHEF DE CHANTIER ET DES CHEFS D'EQUIPES
- RESPONSABILITÉS DU RESPONSABLE HSE
- ORGANISATION HSE

4 • PLAN DE REALISATION

- PLANNING DES INTERVENTIONS
- ACCÈS AU CHANTIER
- EQUIPEMENTS ET OUTILLAGES

5 • IDENTIFICATION ET ANALYSE DES RISQUES

- IDENTIFICATION DES RISQUES PRÉVISIBLES ET DES MESURES DE MAÎTRISE
- MOYENS DE PROTECTION
- ORDRE ET RANGEMENT DES ZONES DE TRAVAIL
- MESURES CONTRE LES RISQUES D'INTERFÉRENCE
- HYGIÈNE ET SANTÉ AU TRAVAIL
- FORMATION, INFORMATION ET COMMUNICATION SÉCURITÉ
- INDICATEURS HSE

6 • DISPOSITION EN MATIÈRE DE SECOURS ET D'ÉVACUATION

- ACCIDENT ET INCIDENT
- CONSIGNES DE PREMIERS SECOURS
- PROCEDURE D'EVACUATION EN CAS D'URGENCE

7 • PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

8 • REVUE ET MISE À JOUR DU PHSE

1-OBJET

Le présent Plan HSE décrit les dispositions, mesures et procédures mises en place par ART PLAQUE dans le cadre du Projet de construction des faux plafonds et cloisons à la SGMB de Casablanca, en vue de gérer les aspects liés à la sécurité, à la santé du personnel présent lors de la phase d'exécution du projet ainsi qu'à l'environnement.

2-POLITIQUE SANTE & SECURITE AU TRAVAIL

Que nos collaborateurs soient des salariés ART PLAQUE, des intérimaires ou des intervenants extérieurs, travailler dans des conditions optimales de sécurité est un droit.

De plus, la santé et la sécurité de nos collaborateurs sont des conditions de base essentielles pour l'accomplissement et l'efficacité de leur travail, améliorant ainsi l'image de notre entreprise auprès de ses clients, ses partenaires et sa communauté.

Notre politique SST, visant la performance, s'appuie sur le principe d'amélioration continue et sur le respect des exigences légales et autres applicables. Pour cela, nous avons pour priorité la mise en œuvre des fondamentaux suivants :

- a. Tous les accidents peuvent être évités,
- b. Le non-respect d'une procédure de sécurité n'est pas tolérable,
- c. L'encadrement, notamment les chefs de projets et les chefs de chantiers, est responsable de la prévention des accidents,
- d. Il relève de la responsabilité de chacun d'entre nous de prévenir les situations à risques,
- e. La formation et l'animation sur le terrain doivent être des priorités..

Mes priorités sont les suivantes :

- Veiller au respect des prescriptions légales et réglementaires applicables, ainsi que les dispositions internes et celles de nos clients .
- Identifier tous les risques découlant de nos activités, les gérer de façon optimale et participer au développement de mesures correctives avec l'ensemble des équipes,
- Intégrer la santé et sécurité au travail, dès la conception de nos projets,
- Mettre tous les moyens d'information, de formation, de sensibilisation et d'incitation nécessaires pour réaliser nos objectifs HSE
- Agir de façon sécuritaire, et rechercher de manière proactive à éliminer les éléments de dangers et les causes potentielles d'accidents, de manière à tendre vers le zéro accident,
- Assurer la mise en conformité et l'entretien de notre matériel,
- Promouvoir, auprès de nos fournisseurs et sous-traitants, l'application des règles de sécurité et considérer leur mise en œuvre comme un critère d'appréciation de ceux-ci.

Chacun de vous est également responsable de l'application de ces principes afin de préserver sa propre santé et celle de ces collaborateurs et tiers.

Cette politique doit devenir une façon de penser, un mode de vie qui régit le travail de toutes les personnes ART PLAQUE, La qualité de nos prestations et l'avenir de notre société dépendent de l'implication et de la motivation de chacun.

3-RESPONSABILITES ET ORGANISATION HSE

•RESPONSABILITES DU CHEF DE PROJET

Il est tenu de veiller à l'application des procédures élaborées, aussi bien par ART PLAQUE que par le client, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens de la société, du client et des autres entreprises intervenant sur le chantier.

Sous sa responsabilité, l'équipe du projet est chargée d'exécuter ses instructions et ses consignes, notamment celles concernant le respect des exigences ART PLAQUE et celles du client en matière de santé et sécurité au travail. A cet effet, il doit prendre toutes les précautions nécessaires afin d'empêcher toute situation dangereuse.

Pour atteindre cet objectif vital, le chef de projet est chargé de :

- Mettre en œuvre la politique de l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail,
- Encourager, former, sensibiliser et responsabiliser les membres de son équipe à appliquer cette politique,
- Eviter toute situation critique pouvant entraîner des conséquences graves quant à la sécurité du personnel et des biens présents sur le chantier,
- Communiquer régulièrement avec les membres de l'équipe de manière claire et simple moyennant un langage et des outils appropriés,
- S'assurer que la démarche de PHSE corresponde aux activités du client ainsi qu'aux activités des autres entreprises intervenantes sur le chantier.

•RESPONSABILITES DU CHEF DE CHANTIER ET DES CHEFS D'EQUIPES

Le chef de chantier et les chefs d'équipes sont responsables de la réalisation des travaux sur le chantier conformément aux exigences ART PLAQUE et celles du client, notamment en matière de santé et sécurité au travail. A cet effet, ils doivent :

- Encadrer leur personnel et veiller au respect des consignes et recommandations de sécurité,
- Identifier les insuffisances en moyens techniques et humains pour la réalisation des travaux et en informer leur hiérarchie,
- Proposer toutes mesures permettant d'abaisser le niveau de risque,
- Sensibiliser et animer le personnel chantier en matière de sécurité,
- Evaluer régulièrement le système sécurité mis en place et signaler les dysfonctionnements.

•RESPONSABILITES DU RESPONSABLE HSE

- Mise en place, évaluation régulière et amélioration du Project System HSE
- Identification des objectifs HSE et responsabilités
- Exécution des audits HSE internes et externes
- Formation de tout le personnel concerné pour le plan HSE et les procédures

•ORGANISATION HSE

Un représentant HSE sera affecté à plein temps au Projet et pourra superviser le personnel sur site. Il assistera régulièrement aux réunions HSE organisées et sera responsable de la mise en œuvre des règles HSE définies pour le Projet.

4-PLAN DE REALISATION

•PLANNING DES INTERVENTIONS

Le planning des interventions est établi en fonction de la disponibilité des zones de travaux.

• ACCES AU CHANTIER

L'accès du personnel au site se fait conformément aux procédures du client à l'aide d'un badge délivré par le service gardiennage de l'usine sur la base d'un dossier entreprise et de l'accueil sécurité.

L'accès des visiteurs se fait moyennant des badges "visiteur" obtenus au poste de garde suite à une demande déposée 24h avant la visite. Tout visiteur doit être accompagné en permanence sur le site par une personne ayant passé l'accueil sécurité spécifique de la zone concernée.

• EQUIPEMENTS ET OUTILLAGES

Le chantier dispose, selon le besoin, du matériel listé ci-dessous :

- Eléments d'échafaudage, échelle,
- Outils et appareils divers,
- Autres selon le besoin.

5-IDENTIFICATION ET ANALYSE DES RISQUES

Livraison et Montage d'échafaudages :

- **Risques:** Impacte ou collision avec des personnes, chute d'objets sur des personnes, risque de coupure, brûlure, blessure...
- **Mesures de contrôle :** La procédure de montage/démontage de ESPACE PLAQUE, ainsi que le risque assessment doivent être donnés à tous les utilisateurs.
 - Seules des personnes formées, qualifiées doivent être présentes.
 - Le port des EPI est obligatoire.
 - Un périmètre de sécurité doit être réalisé, la zone de stockage doit être balisée.

Découpage de tube sur site avec équipement ou machines :

- **Risques:** Blessures variées suite à débris volants, lacerations sévères dues au métal , feu, bruit, perte de l'audition, dommage matériel
- **Mesures de contrôle :**Port des protections pour oreilles et des lunettes de protection obligatoire.
 - Les personnes doivent être formées et qualifiées pour utiliser les équipements.
 - Extincteur fortement exigé sur le lieu de travail

Installation de liens, anneau, boulon, ancrage...

- **Risques :**Stabilité de l'échafaudage, perte de l' audition, blessures aux yeux
- **Mesures de contrôle :**Port des protections pour oreilles et des lunettes de protection obligatoire.
 - Les liens, anneaux, boulons doivent être installés au fur et à mesure de l'avancement de la structure

Travail en hauteur Montage plateforme ou structure non achevée

- **Risques :**Chute homme et matériel
- **Mesures de contrôle :** Respecter la notice de montage et de démontage.
 - Un périmètre de sécurité doit être mis en place avant le début du travail.
 - Un affichage adapté doit être mis sur l'échafaudage.
 - Interdire l'accès à l'échafaudage aux personnes non autorisées.
 - Aucun travail ne doit être réalisé sur une structure en cours de montage.
 - Les points d'ancrage doivent être placés au fur et à mesure.
 - Les planchers à trappe doivent permettre l'accès à l'échafaudage pour permettre le montage sans risque.
 - Les planchers doivent être posés au fur et à mesure.
 - Installation des gardes corps et signalisation

Travail en hauteur Démontage

- **Risques :**Chute homme et matériel
- **Mesures de contrôle :** Respecter la notice de montage et de démontage.
 - Un périmètre de sécurité doit être mis en place avant le début du travail.
 - Un affichage adapté doit être mis sur l'échafaudage.
 - Retirer les ancrages au fur et à mesure de l'avancement du travail.

- Ne pas charger de matériel sur la structure ni de faire une zone de stockage qui surchargerait une partie de la structure.
- Démonter au fur et à mesure.
- Ne pas laisser une structure incomplète sans s'être au préalable assurer que les conditions sont sécurisantes

Sauvetage d'une personne ayant chutée

- **Risques** : Traumatisme, possibilité de blessures de ceux qui essaie de sauver cette personne
- **Mesures de contrôle** : La prévention de la chute doit être une priorité. Tout doit être mis en œuvre pour l'éviter (signalisation, garde corps, harnais...).

levage/Déplacement du matériel

- **Mesures de contrôle** : Port du gant obligatoire.
 - Respecter le manuel technique de la machine ou équipement.
 - Vérifier le bon état de la corde, du treuil...
 - Tenir et lever le matériel correctement.
 - Veiller à ce qu'il soit bien attaché.
 - Si le matériel passe de main en main, s'assurer que celui qui réceptionne a bien le matériel en main avant de relâcher.
- **Risques** : Blessures dues à l'utilisation de ces moyens mécaniques Stabilité de la structure
- **Mesures de contrôle** : Les opérateurs doivent être formés et qualifiés.
 - Aucun équipement ne doit être utilisé par une personne non qualifiée.
 - Tous les équipements doivent être testés, contrôlés et régulièrement avoir fait l'objet de maintenance.
 - Inspecter les équipements avant utilisation.

Matériel

- **Risques** : Chute de la structure d'échafaudage, chute d'homme ou de matériel
- **Mesures de contrôle** : Vérifier le matériel avant utilisation.
 - Le matériel ne doit pas être mélangé.
 - Toute pièce endommagée, cassée, ou rouillée doit être ramenée au dépôt et ne doit en aucun cas être utilisée.

- **MOYENS DE PROTECTION**

- Protection collective

Suivant la nature du risque, des moyens de protection collective sont mis en place : garde-corps, planchers, échafaudages, lignes de vie...

Le montage des échafaudages se fait par une équipe dédiée à cet effet (identifiée par pastille sur casque) sous le contrôle de l'animateur sécurité, ce dernier s'assure de la présence de toutes les mesures de sécurité avant d'autoriser son utilisation. La réception des échafaudages est matérialisée par l'apposition d'un panneau vert. L'ensemble des mesures relatives au montage et à l'utilisation des échafaudages sont décrites au niveau de l'instruction particulière : « Montage et Utilisation d'échafaudage »

- Protection individuelle

Des équipements de protection individuelle sont distribués à chaque salarié opérant sur le chantier chacun suivant la nature des risques auxquels il peut être confronté.

L'animateur sécurité vérifie le port de ces EPI par le personnel y compris les visiteurs chantier et s'assure qu'ils sont bien entretenus par leurs utilisateurs et rangés adéquatement.

Liste des équipements de protection individuelle

Le port des EPI est obligatoire pour toute personne présente à l'intérieur du chantier, y compris les visiteurs.

Les opérateurs sont en plus tenus de porter la tenue de travail BM.

EPI	Nature des risques / protection
Casques de sécurité avec jugulaire	Port obligatoire à l'entrée du chantier pour une protection contre les risques de chutes ou de chutes d'objet
Chaussures de sécurité	Obligatoire à l'entrée du chantier pour une protection contre les risques de chutes d'objets manutentionnés sur les pieds, d'écrasement ou de perforation de la semelle par des objets pointus
Gilet de sécurité	Obligatoire pour les chefs d'équipe, chefs de manœuvre, et suiveurs d'engin et personnes affectés aux opérations de chargement/déchargement
Gants	Pour tous travaux présentant des risques de blessures ou de brûlure au niveau des mains Gants adaptés selon la nature des travaux : manutentions, soudage, manipulation de produits chimiques ...
Cagoules	Pour tous travaux exposant les yeux à des sources lumineuses de forte puissance (soudage)
Lunette à coques bilatérales	Port obligatoire à l'entrée du chantier pour une protection contre les risques de projection dans les yeux
Masque anti poussière	Pour tous travaux exposant à des risques d'inhalation de poussière
Masque à filtres	Pour tous travaux exposant à des risques d'inhalation de produits chimiques
Harnais antichute	Pour tous travaux exposant à des risques de chute de hauteur

•ORDRE ET RANGEMENT DES ZONES DE TRAVAIL

Le rangement des zones de travail se fait systématiquement en fin de chaque journée de travail : rangement des matériaux, outillage et équipement de travail dans des zones de stockage bien définies.

Les zones de travail sont nettoyées de manière hebdomadaire : évacuation des déchets d'emballage, de ferraille et de bois vers les décharges indiqués à cet effet par le client.

•MESURES CONTRE LES RISQUES D'INTERFERENCE

Le responsable sécurité client et l'animateur sécurité présent sur chantier veillent à limiter les risques émanant des interférences d'autres entreprises et ce par :

- L'échange de consignes et de notes,
- La délimitation, et la signalisation des interdictions de passage

Le responsable sécurité client a la responsabilité d'assurer la coordination sécurité entre les différents intervenants sur site.

•HYGIENE ET SANTE AU TRAVAIL

Les visites médicales obligatoires sont organisées par le médecin de travail de ART PLAQUE conformément aux dispositions légales.

Ces visites donnent lieu à un rapport médical, que les entités concernées de ART PLAQUE exploitent afin d'améliorer en permanence les conditions de travail et d'hygiène sur le chantier.

•FORMATION, INFORMATION ET COMMUNICATION SECURITE

ART PLAQUE veille à dispenser des formations sécurité spécifiques à ses opérateurs ; citons à titre d'exemple : Formation Sécurité générale sur chantier, Chasse aux anomalies, Secourisme au travail, Habilitation électrique pour le personnel électricien, Formation des membres du comité Hygiène et sécurité, Formation analyse des AT par arbre des causes, Formation analyse des risques professionnels, Formation management sur le référentiel OHSAS...

Tout le personnel sur site y compris les visiteurs devra recevoir le cours d'induction avant de commencer à travailler.

Un responsable ART PLAQUE assurera en collaboration avec l'animateur sécurité de donner ces cours d'induction à l'ensemble du personnel. Ces cours d'induction traitent l'ensemble des risques chantier et les moyens de prévention (port des EPI selon nature des risques , utilisation des EPC , soudage et coupure au chalumeau , bouteilles de gaz , tabac et alcool, travaux en hauteur, travaux superposes, levage et manutention, rangement et propreté, risque électrique, risque mécanique...)

Des causeries matinales sont également organisées par l'animateur sécurité et les chefs d'équipe, elles visent la préparation et la coordination sécurité des travaux de la journée, l'information et la formation sur les risques spécifiques pouvant se présenter lors de la réalisation des travaux

A la suite de tout accident ou incident grave, le personnel est convoqué pour une séance d'information sur les causes et les circonstances ayant conduit à l'AT, ainsi que sur les mesures prises pour éviter la survenance de l'AT.

•INDICATEURS HSE

ART PLAQUE suit mensuellement un ensemble d'indicateurs de performance :

- Nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt
- Nombre de jours d'arrêt
- Nombre de jours sans AT
- Nombre d'accidents de travail avec arrêt personnel sous-traitant
- Nombre de jours sans AT
- Nombre d'accidents de trajet
- Nombre d'incidents et presqu'accidents déclarés
- Taux de réduction des AT
- Taux de réduction des JA
- Taux de fréquence cumulé
- Taux de gravité avec arrêt cumulé

6–DISPOSITION EN MATIERE DE SECOURS ET D'EVACUATION

•ACCIDENT ET INCIDENT

Tout accident ou incident survenu sur le chantier fait l'objet, de la part de l'animateur sécurité, d'un rapport d'accident ou rapport d'incident transmis immédiatement au RHSE.

Les dispositions prises par INTEX pour la gestion des accidents de travail sont décrites dans la procédure interne "Gestion des accidents de travail"

•CONSIGNES DE PREMIERS SECOURS

En cas d'accident ou malaise en rapport apparent avec le travail, l'animateur sécurité est avisée. Ce dernier se déplace vers la zone où se trouve la victime pour lui assurer les premiers soins en cas de petites blessures ou aviser les urgences en cas de blessures graves.

➤ Consignes en cas de petite blessure

- se laver soigneusement les mains,
- désinfecter la plaie et la région avoisinante au moyen d'une solution antiseptique,
- ouvrir l'enveloppe d'une cartouche de pansement stérile,
- prendre dans chaque main un des globes de la bande,
- écarter les mains pour déployer le tampon compresse,
- appliquer ce tampon compresse sur la plaie sans toucher des doigts, ni la plaie, ni la face interne du tampon,
- dérouler les bandes et en nouer les deux bouts pour fixer le pansement

➤ Consignes en cas d'accident grave

Mettre la victime dans une situation confortable ne comprenant pas de risques afin d'éviter un polyaccident.

NB : ne pas bouger l'accidenté, en cas de chute ou d'accident ayant pu entraîner un traumatisme vertébral

S'il y a une hémorragie :

- Appliquer une cartouche de pansement stérile sur la plaie, comme expliqué ci-dessus,
- Superposer, au besoin, plusieurs cartouches de pansement stérile sur la même plaie et comprimer à l'aide de la main,
- En cas d'hémorragie très grave ou d'échec des autres méthodes, poser un garrot entre la plaie et le tronc, à la racine du membre,
- Indiquer d'une manière lisible, sur la victime, l'heure exacte de la pose du garrot.
- Relâcher lentement le garrot toutes les vingt minutes et ne le resserrer que si l'hémorragie persiste.

S'il s'agit d'une fracture :

- Coucher la victime,
- Empêcher la victime de déplacer le membre présentant un gonflement ou une déformation,
- Arrêter l'hémorragie s'il y a lieu (mesures indiquées ci-dessus),
- Immobiliser le membre à l'aide d'objets rigides (attelles, planchettes, journaux pliés...) placés le long de celui-ci et fixés au moyen de bandes de gaz.

➤ Consignes en cas d'incendie

En cas de début de feu :

- Alarmer,
- Utiliser l'extincteur approprié,
- Enlever la lance,
- Enlever la goupille,
- Faire un petit essai,
- Attaquer le feu à la base, tout en gardant le dos contre le vent,
- En cas de débordement évacuer les lieux vers le point de rassemblement le plus proche.

•PROCEDURE D'EVACUATION EN CAS D'URGENCE

Le Responsable HSE est responsable de la préparation et de la communication à BM du plan d'urgence appliqué au projet. Tout le personnel du site doit être informé des actions à suivre en cas de déclenchement d'incendie, de gaz toxiques / ou de toute autre situation d'urgence. Ces conseils doivent être donnés par lors des cours d'induction sur site et lors des séances de formation en sécurité.

La procédure d'évacuation du site doit être claire et concise. La procédure doit être publiée par POSCO sur les panneaux d'affichage, bien placée autour du site. Un plan du site doit être fourni indiquant les itinéraires d'évacuation et les points de rassemblement.

7-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- La collecte des déchets solides spéciaux (ferrailles,rebuts) résultant des travaux est effectuée chaque semaine. Ces déchets sont ensuite évacués dans la décharge indiquée par POSCO
- Les déchets divers(papier, verre, chiffons, des bouteilles vides, des déchets domestiques en plastique ...)sont rassemblés dans les poubelles installées dans les locaux administratifs avant évacuation dans la décharge indiquée à cet effet par POSCO
- Les déchets dangereux seront correctement rangés, identifiés et séparés des autres déchets
- L'incinération des déchets n'est pas autorisée.
- Les rejets liquides sont stockés dans des fûts avant évacuation suivant les instructions du responsable sécurité POSCO

8-REVUE ET MISE A JOUR DU PHSE

Au stade de son élaboration, ce document ne peut prétendre être complet, il fera l'objet chaque fois que nécessaire d'avenants ou de modifications suite à l'exploitation des résultats de l'analyse des risques et des audits HSE chantier effectués en cours des travaux.

Une copie du présent PHSE doit être toujours disponible sur le chantier et sera insérée dans le dossier HSE du chantier, l'animateur sécurité, s'assure de la disponibilité sur site de la version la plus récente.